	Référence document 6.26-CHARTE AFTMN HANDICAP	Date rédaction du document 28/11/2021
	Synthèse des processus mobilisables pour la prise en charge du Handicap	

I. OBJECTIF DE LA CHARTE

Ce document a pour objectif de synthétiser les moyens utilisés par l'AFTMN pour prendre en charge le handicap dans ses formations. Il s'agit de mettre en place des processus en amont, au cours et à l'issue des formations. L'AFTMN s'engage également dans une amélioration continue de ces processus.

II. EN AMONT DE LA FORMATION

- Informations lieux de formation et accessibilité des locaux, disponibles sur le site internet de l'association et spécifiquement en contactant le(s) référent(s) pédagogique(s) de la formation.
- Cf. document AFTMN : *09- COND-FORM-xxx.*

III. AU COURS DE LA FORMATION

- Prise en compte de la situation de handicap par les modérateurs et les formateurs en associant si possible les autres apprenants.
- Bilan intermédiaire en cours de formation si nécessaire.

IV. A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Bilan à chaud avec l'apprenant concerné par la prise en compte de son handicap.
- Retour d'expérience via le questionnaire de satisfaction et la question ouverte sur les propositions d'amélioration.

V. AMELIORATION CONTINUE

- Le référent handicap est chargé de l'amélioration continue de la situation.
- Cf. document AFTMN : *31- TTT-DIFFICULTES*